

Servitude d'utilité publique

Mahéru



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
Approbation : 26/09/2024

1:9 752
Cadastre DGPR©2024

Plan n°29 / 41

-  AC1 - Monuments historiques
-  AC1 - Protection des Monuments historiques - Périmètre de protection
-  AC2 - Protection des sites et monuments naturels (Site classé et site inscrit)
-  AS1 - Protection des eaux
-  I3 - Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
-  I4 - Ouvrage de transport et de distribution d'électricité
-  T1 - Zone d'emprise ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer
-  T5 - Servitude aéronautique de dégagement
-  PMI - Plans de Prévention des risques naturels (PPRI de la Vallée de la Risle)
-  Zone rouge - aléa fort
-  Zone rouge - aléa moyen
-  Zone bleue - aléa fort
-  Zone bleue - aléa moyen

Servitude d'Utilité Publique non représentée :

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles (Beaufrai, La Ferté-en-Duche, La Gonfrière, Saint-Nicolas-de-Sommaire et Saint-Symphorien-des-Bruyères)
- T4 - Servitude aéronautique de balisage
- T7 - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (concerne toutes les communes du territoire)
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage ou d'anciennes carrières

Cadastre

-  Bâtiment en dur
-  Bâtiment léger
-  Parcelle

